



## Pôle Tennis intercommunal « Les courts du Bois »

### Principe de réservation

Pour que votre réservation soit prise en compte et gérée par le système, il faut OBLIGATOIREMENT réserver, sur un même créneau, avec 2 personnes. Ces 2 personnes sont vous le réservant et un partenaire (adhérent du Pôle) ou un invité. Une réservation avec un invité débitera votre crédit de 1h. (Vous disposez initialement de 5h de crédit).

Si ces modalités sont respectées, votre créneau sera traité par le système.

Un mail de confirmation est envoyé au réservant.

Un mail d'invitation est envoyé au partenaire.

Remarque : Pour une réservation avec un invité, le créneau est automatiquement validé.

A la réservation, le créneau du réservant est automatiquement validé et sa durée de validité dépend du partenaire.

Le créneau du partenaire est lui dans l'état « Option ».

Dans cette situation, la réservation est dite « partielle ». Elle le restera tant que le partenaire n'aura pas confirmé l'invitation.

Pour que votre réservation partielle soit définitive, il est impératif que votre partenaire confirme l'invitation à jouer.

A défaut, cette réservation sera annulée par le système selon les règles expliquées ci-dessous :

### Principe de la réservation :

Je me place au 16 (date de la réservation) :

Réservation + de 48h avant le début

Créneau partiel le 19 de 21h à 22h / Le créneau s'annulera le 17 à 21h soit 48h glissante par rapport au début de la réservation.

Créneau partiel le 18 de 21h à 22h / Le créneau s'annulera le 16 à 21h soit 48h glissante par rapport au début de la réservation.

Réservation – de 48h avant le début

Créneau partiel le 17 de 21h à 22h. Le Créneau s'annulera le 17 à 00h

Créneau partiel le 16 de 21h à 22h / Le créneau s'annulera le 16 à 21h.

### Attention :

Vous disposez d'une tolérance de + ou -10 minutes pour badger sur le court réservé (de 15h50 à 16h10 pour une réservation à 16h00).

Après 16h10, votre réservation est perdue et le créneau est libre. Dans ce cas, refaites une réservation sur le terminal graphique pour accéder au court.

Un simple badgeage avec le badge du réservant ou du partenaire suffit pour accéder au court ;

Un deuxième badgeage lorsque le voyant vert clignote verrouillé l'accès et libère le court.

L'interface de Réservation Web a été optimisée pour un fonctionnement avec « Internet Explorer ». L'utilisation d'un autre navigateur de recherche peut occasionner un dysfonctionnement.

Salutations sportives,



**Clément THORAVAL-MAZEO**

*Responsable des Sports*

[c.thoraval@cc-payschateaugiron.fr](mailto:c.thoraval@cc-payschateaugiron.fr)

Portable : 06 69 15 00 65

Standard : 02 99 37 67 68

Fax : 02 99 37 32 63

<http://www.cc-payschateaugiron.fr>

Communauté de communes du Pays de Châteaugiron • 16 rue de Rennes • 35410 Châteaugiron